

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dix juillet deux mille dix-neuf à 20h30 heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Jougne, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence du Maire, Monsieur Denis POIX-DAUDE.

Étaient Présents : Denis POIX-DAUDE, Danièle BIESSE, Daniel GRAF, Jérôme CORDIER, Isabelle ANDREZ, Gérald GRESSET, Luc VEROT, Josette TAMBURINI, Jean-François VEILLET Anne-Elisabeth SAUVAGE, Marie-, Marie-Christine POIX,

Absents : Pascal DECHASSE

Excusés : Michel MOREL procuration à J-F VEILLET, Thierry LABRIET procuration à Daniel GRAF, Marie-Pierre ROUDEAU

Secrétaire de Séance : Anne-Elisabeth SAUVAGE

Monsieur le Maire déclare le conseil municipal ouvert à 20H30

Monsieur Labriet a fait état par mail de remarques mineures concernant le compte-rendu du conseil municipal du 12 juin 2019 :

Délibération N° 1 : remplacer la phrase « proposer la résiliation de ces baux afin que ce projet puisse se réaliser sous réserve que le projet soit déposé officiellement en mairie, que la vente soit actée » par « **Proposer la résiliation de ces baux afin que ce projet puisse se réaliser, sous réserve qu'il soit effectivement déposé en mairie et que la vente des terrains puisse être actée.** »

Délibération N°2 : enlever le « t » avant 3 300 €.

Délibération N°9 : remplacer la phrase « les membres ne sont pas favorables à l'augmentation de la participation financière de 0.42 cts à 0.54 cts, il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle à l'IAE de 6 600 €. » par « **Les membres ne sont pas favorables à l'augmentation de la participation financière de 0.42 cts à 0.54 cts car les difficultés rencontrées doivent rester exceptionnelles et non structurelles.**

Il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle à l'Ile aux enfants, fixée à 6 600 €, qui correspond sensiblement à l'augmentation demandée, afin de permettre à l'Ile aux Enfants de passer le cap difficile des pertes de 2018 ».

1/ DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1

Danièle BIESSE adjointe au maire, rappelle le fait que la commune doit rembourser un trop perçu de taxe d'aménagement à hauteur de 84 835.72 € à l'Etat.

Il est nécessaire de prévoir une décision budgétaire modificative en section de fonctionnement et en section d'investissement.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

2/ RAPPORT DU DELEGATAIRE GAZ ET EAUX

Monsieur Daniel GRAF, Adjoint au maire, rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2245-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

L'agence de l'eau Rhône/Méditerranée/Corse a publié une note expliquant l'usage de la fiscalité de l'eau.

Travaux de renouvellement : 6 branchements et 9 compteurs,

Taux de rendement du réseau de distribution : 65.2% (en 2014 : 76.44%),

158152 m³ e mise en distribution sur le réseau d'eau potable,

792 abonnements sur 1825 habitants,

Le contrat de délégation concerne la période du 01/04/2014 au 31/03/2026
Toutes les analyses bactériennes sont conformes mise à part aux Echampés
Le rapport est consultable en mairie.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

3/ RAPPORT DU CABINET GUESAC'EAU

Daniel GRAF, Adjoint au maire présente le rapport du cabinet Guesac'eau rapport qui confirme les données du rapport du délégataire.

Le prix théorique du m3 d'eau pour un usager consommant 120 m3 est de 2.99 €/m3 soit une variation de +0.03 € par rapport à l'année 2017.

Le rapport est consultable en mairie

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

4/ CONVENTION ORANGE

Daniel GRAF, adjoint au maire informe l'assemblée de la nécessité de valider la convention d'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange.

Les travaux prévus sont situés : rue de la Caffode, rue de la chapelle, rue de la Goulette à Entre les Fourgs.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

5/ MARCHE DE SALLE DES FETES PAR LOTS

Daniel GRAF, adjoint au maire, rappelle les délibérations concernant les travaux de la salle des fêtes à savoir :

2019.01.04 - accord pour déposer une demande de financement DETR

2019-02-02 - coût des travaux

2019-05-13 - coût des travaux et de la maîtrise d'œuvre

2019- 06-06 - avenant au marché de travaux lot 7 électricité suite à désordre constaté.

Il rappelle le montant total des travaux soit 220 753.13 € auquel s'ajoute l'avenant du lot 7 de 2 618.60 € HT soit 223 371.73 € HT.

Il s'agit à ce jour de procéder à la répartition de ce montant total par lots :

lot 1	PODICO ENT.	45 50.05
lot 2	PIRANDA ENT.	10 70.40
lot 3	TISSOT ENT.	50 28.00
lot 4	BURLAT ENT.	7 775.80
lot 5	BOISSIERE ENT.	30 22.05
lot 6	GIRARDET ENT.	3 696.00
lot 7	GUYONVILLEMAGNE	9 868.48
lot 8	THIONNET ENT.	2 716.00
lot 9	THIONNET ENT.	62144.95

223371.73

Il rappelle aussi la mission de maîtrise d'œuvre confiée à la société MARESCHAL EURL pour un montant de **18 595 € HT**

Soit un coût total de l'opération de **241 966.73 € HT**

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

6/ CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE AVEC CAP CONSTRUCTIONS

Jérôme CORDIER, adjoint au maire, rappelle la délibération 2019-02-03 du 13 février 2019 concernant la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage confié au cabinet Cap constructions de Valdahon.

Il propose à ce jour d'attribuer la mission de maîtrise d'œuvre à ce même cabinet compte-tenu d'une part qu'il maîtrise déjà le dossier et que d'autre part il applique un forfait de rémunération.

Forfait de rémunération : 21 000 € HT soit 25 200 € TTC

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

7/ COMMISSION D'APPELS D'OFFRE – TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC AVEC LE SYDED

Jérôme CORDIER, adjoint au maire expose à l'assemblée délibérante le compte-rendu de la commission d'ouverture des plis concernant la rénovation de l'éclairage public

BALOSI MARGUET -	143 896 € HT	points obtenus : 94.10
CITEOS -	143 073 € HT	points obtenus : 96.00
SOBECA -	177 450.25 € HT	points obtenus : 76.18

Jérôme CORDIER, adjoint au maire, rappelle que l'analyse des offres a été réalisé par un conseiller assistant à maîtrise d'ouvrage du SYDED.

Il en ressort que :

- Les équipements sont différents selon les fournisseurs,
- Le projet de budget 2019 ne prévoit pas un tel investissement sur l'année 2019 (BP 35 000 €).

Monsieur le Maire rappelle que les crédits affectés à ce marché sont insuffisants et en conséquence propose de ne pas donner suite cette procédure de marchés publics.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE.

8/ RENOUELEMENT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX A LA CCLMDH

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante du renouvellement des conseillers municipaux à la CCLMDH et fixe le nombre de sièges à 49 au total, soit pour la commune de Jougne 5 sièges dont 1 siège supplémentaire en raison de l'augmentation de la population et ceci en vue du renouvellement général des conseillers municipaux en 2020.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

9/ PROJET STRATEGIQUE DU SMMO

Monsieur le Maire présente le projet stratégique du SMMO qui consiste à signer une convention entre les différents acteurs : SMMO, Département du Doubs, CCLMHD, Commune de Métabief, Commune des Longevilles Mt D'or et Commune de Jougne.

Ce projet consiste à définir les modalités de partenariat et fixer les modalités d'affectation de la part de la taxe sur les remontées mécaniques afin de développer une ingénierie de projet touristique par le SMMO

2 ABSTENTIONS : Jean-François VEILLET, Michel MOREL

DELIBERATION VOTEE A LA MAJORITE

10/ PROLONGATION BAIL SD SERVICES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante la délibération 2019-06-08 concernant l'attribution d'un bail dérogatoire avec la société SD SERVICES pour la poursuite de son activité suite à l'incendie du 1^{er} mai 2019.

Le bail était prévu pour une durée maximale de 3 mois soit du 1^{er} juin 2019 au 31 août 2019. Or il s'avère que la société SD SERVICES aurait besoin d'un mois supplémentaire de location soit jusqu'au 30 septembre 2019.

Monsieur le Maire propose donc de prolonger d'un mois le bail dérogatoire au bénéfice de SD SERVICES aux mêmes conditions soit 200 € par mois charges comprises

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

11/ BAIL DE LOCATION GARDE-FORESTIER Monsieur le Maire explique à l'assemblée délibérante que le 2^{ème} logement communal, sis 6 rue des écoles – La Ferrière – 25370 JOUGNE a été remis en état afin de le mettre à disposition du nouveau technicien forestier ONF à compter du

Considérant cela, il est nécessaire de rédiger un contrat de location entre la commune de Jougne et Alexandre DEBIEN – Technicien forestier ONF –

Il s'agit de déterminer les conditions financières de cette location :

- Loyer mensuel fixé à 400 €
- Charges annuelles fixées à 1200 €/an
- Dépôt d'une caution du montant d'un loyer hors charges.
- 1 abstention : Jean-François VEILLET

DELIBERATION VOTEE A LA MAJORITE

12/ SUPPRESSION EMBLEMES RESERVES N°16 et N°17

Jérôme CORDIER, adjoint au maire, expose à l'assemblée délibérante l'avis de la commission d'urbanisme réunie le samedi 6 juillet 2019 concernant la suppression des emplacements réservés N°16 et N°17 au Franoulet selon les préconisations du Cabinet Conseil Dorgat.

Après étude du dossier par la commission d'urbanisme, et concernant les emplacements réservés :

N°16 – avis défavorable à la suppression de l'emplacement réservé mais la commission n'est pas opposée à un léger déplacement, ceci dans le cadre d'une modification mineure du PLU

N°17 – avis défavorable à la suppression de l'emplacement réservé car il présente un intérêt pour relier à terme la rue du Baland et cela risquerait d'enclaver des terrains situés en zone 2 A.U

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

13/ MODIFICATION DE LA DISTANCE AUX LIMITES DE 15 M A 5 M EN ZONE A

Jérôme CORDIER, adjoint au maire, expose à l'assemblée délibérante l'avis de la commission d'urbanisme réunie le samedi 6 juillet 2019 concernant la possibilité de modification de la distance aux limites de 15M à 5 M en zone A.

Après étude du dossier l'avis est favorable au fait de réduire la distance de 15 M à 5 M uniquement lorsque le terrain adjacent est également en zone A, dans tous les autres cas, la distance restera à 15 mètres.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

14/ ACHAT DE TERRAINS AUX CONSORTS BATAILLARD

Jérôme CORDIER, adjoint au maire, expose à l'assemblée délibérante l'avis de la commission d'urbanisme réunie le samedi 6 juillet 2019 concernant l'achat de terrain aux consorts BATAILLARD.

Il rappelle que la parcelle AI 213 d'une surface de 122 m² située 1 rue de la vue appartient aux consorts BATAILLARD, et que le souhait de M. et Mme BATAILLARD serait que la commune rachète la plus grande partie de cette parcelle afin d'aménager 3 places de stationnement pour l'île aux enfants.

10% de la surface du terrain (parcelle AI 213 et AI 214) serait cédé gratuitement à la commune, le reste de la parcelle serait vendu à la commune au tarif de 60 € le m².

Les frais de bornage du géomètre et du notaire seront à la charge de la commune.

L'avis de la commission est favorable, car cette régularisation permettra de solutionner une situation ambiguë en matière de stationnement.

La Commune de Jougne s'engage à matérialiser 3 places de parking, qui seront réservées au personnel de l'IAE.

1 abstention : Josette TAMBURINI

DELIBERATION VOTEE A LA MAJORITE

15/ DEMANDE D'ACHAT DE TERRAIN CONSORTS DIRICQ-ANDRE

Jérôme CORDIER, adjoint au maire, expose à l'assemblée délibérante l'avis de la commission d'urbanisme réunie le samedi 6 juillet 2019 concernant l'achat de terrain par les consorts DIRICQ-ANDRE.

Il rappelle que les consorts DIRICQ souhaite acheter une bande de terrain à la commune de Jougne de 1 mètre de large le long de la rue du Baland entre leur parcelle 410 et leur maison afin de poser une clôture et sécuriser ainsi le passage de leurs petits-enfants.

Le prix de vente est fixé à 60 € le m².

Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge des Consorts DIRICQ-ANDRE, les demandeurs.

L'avis de la commission est favorable à cette vente.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

INFORMATIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire explique avoir reçu 2 administrés pour échanger de leurs inquiétudes au sujet du pylône TDF : l'avis du Conseil Municipal reste inchangé.

Courrier Yohan PETREMENT

Trésorerie de Mouthe

Commerce ambulant des petits déjeuners.

La séance est levée à 23h15

La secrétaire de séance,

Anne-Elisabeth SAUVAGE

Fait à Jougne, le 10 juillet 2019

Le Maire,

Denis POIX-DAUDE

